



Signataire : Pierre Conne

Date de dépôt : 29 février 2024

Question écrite

Quel avenir pour le DPI des HUG ?

Introduction

Le dossier patient intégré (DPI-HUG) est un système d'information clinique (SIC) développé depuis des décennies par ses utilisateurs.

Il est orienté dossier patient, transversal et pluriprofessionnel.

Il couvre toutes les spécialités médicales et offre tous les services nécessaires : prise en charge, prescription, suivi, documentation, facturation, administration, etc.

Les médecins formés aux HUG et utilisateurs du DPI en sont très satisfaits, en particulier lorsqu'ils ont pu faire l'expérience de systèmes concurrents.

L'interopérabilité du DPI-HUG est un des fondements sur lesquels ce système d'information clinique s'est développé.

Le DPI-HUG offre des potentiels d'utilisation et développement qui vont bien au-delà des HUG (médecins de Ville, hôpitaux, cliniques) et des frontières cantonales.

Le développement « maison » d'un SIC n'est pas la règle et tient à l'histoire locale de notre hôpital cantonal et de sa faculté de médecine : nous devons ce succès à la créativité visionnaire du professeur Jean-Raoul Scherrer, pionnier de l'informatique médicale, reconnu internationalement. En 1969, le D^r Scherrer a commencé à construire un système de dossiers médicaux centré sur le patient qui allait devenir un système d'information hospitalier cohérent.

Les partenaires potentiels d'un DPI-HUG partagé n'ont pas vécu la même réalité. Ils sont peut-être plus intéressés à acquérir ou louer un système

d'information clinique proposé par des entreprises multinationales éditrices. Aujourd'hui, ce sont les entreprises américaines qui visent à dominer le marché en Suisse.

Questions

1. Le DPI-HUG pourrait-il être proposé, dans un esprit de partenariat (co-utilisateur, coconstructeur, copropriétaire, etc.), à Genève et au-delà :
 - à d'autres hôpitaux et cliniques, privés et publics ?
 - à des médecins en cabinets privés, individuels et de groupes ?
2. Un tel partenariat devrait-il alors s'exercer :
 - sur la base d'accords interinstitutionnels ?
 - dans le cadre d'une structure associative ou entrepreneuriale ad hoc – association ? fondation ? société ? coopérative ?
3. Le déploiement à large échelle, par exemple dans l'ensemble de la Romandie, d'un dossier patient informatisé tel que le DPI-HUG ne pourrait-il pas avantageusement remplacer CARA ?
4. Dans l'hypothèse où le DPI-HUG serait mis en concurrence avec – ou menacé par – des solutions commerciales, américaines notamment, quels seraient les avantages et les inconvénients comparatifs :
 - en coûts d'acquisition ?
 - en coûts d'exploitation ?
 - en souplesses d'adaptation aux besoins spécifiques des utilisateurs ?
 - d'interopérabilité ?
 - de sécurité des données patients ?
 - impact social et sociétal ?

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.